

SUD éducation 34

Solidaires

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !

✉ 23, rue LakanaL 34090 MontpeLLier @syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

Montpellier, le 18 février 2019,

A
Monsieur l'IA-DASEN, président du CHSCT de l'Hérault
DSDEN de l'Hérault
CS 39004
34064 MONTPELLIER Cedex 2

Copie à
Mesdames et messieurs les membres du CHSCT de l'Hérault

Objet : Saisine du CHSCT pour enquête concernant les conditions de travail des personnels et des usagers à l'école Chengdu à Montpellier.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

SUD éducation 34 souhaite porter à la connaissance du CHSCT-D de l'Hérault la situation de l'école Chengdu à Montpellier et sollicite une enquête sur les conditions de travail des enseignant-e-s et d'apprentissage des élèves dans cet établissement scolaire.

Nous avons eu connaissance très récemment des nombreux dysfonctionnements qui semblent exister dans cette école depuis plusieurs années.

Ces dysfonctionnements concernent tout d'abord les nombreuses décisions prises par la directrice de l'école sans consulter les autres enseignant-e-s, et l'impossibilité d'établir une discussion entre collègues à propos de ces décisions. Dans un courrier adressé le 9 décembre 2018 à Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription Montpellier Sud, des collègues de l'école soulignent les nombreuses décisions prises par la directrice sans aucune concertation. Ces décisions concernant notamment la répartition des niveaux de classes entre les enseignant-e-s, la répartition des élèves dans les classes, les dépenses de la coopérative scolaire (commande de matériel), le refus d'inscrire des élèves en section chinois. Les enseignant-e-s font face à un refus de toute discussion lorsqu'ils et elles font des propositions. Les enseignant-e-s font également état de pressions subies lors de discussions individuelles avec la directrice, concernant l'acceptation des décisions de cette dernière, et même leur décision de se mettre ou non en grève.

Dans le même courrier, les enseignant-e-s font état de la communication à

l'équipe enseignante, par la directrice de l'école, d'informations privées concernant des données médicales des collègues.

Par ces différentes décisions et attitudes il semble que la directrice ne respecte pas les dispositions réglementaires, notamment celles du décret n°89-122 relatif aux directeurs d'écoles et des articles D411 et suivants du Code de l'Éducation.

De plus la directrice de cette école ne respecte pas les dispositions du décret n°82-453 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique. En effet d'après nos informations les registres obligatoires sont enfermés dans le bureau de la directrice et ne sont donc pas accessibles aux personnels.

Par ailleurs, nous avons été destinataires de différents témoignages de la part d'enseignantes, d'ATSEM et de parents d'élèves concernant des faits répétés de maltraitance à l'encontre d'élèves commis par la directrice de cette école. Les témoignages relatent tant des formes de dévalorisation et de déstabilisation psychologique subies par les élèves, que des sévices physiques dont les traces sont visibles sur le corps de plusieurs enfants.

Nous vous adressons en annexe les témoignages dont nous avons connaissance.

Les différents dysfonctionnements mentionnés ci-dessus nous apparaissent être de nature à avoir un impact néfaste sur les conditions de travail des collègues et de cette école et à générer de la souffrance.

Les témoignages concernant des violences subies par les élèves nous apparaissent extrêmement inquiétants. S'ils étaient avérés et répétés depuis plusieurs années, ces faits, constitueraient une grave violation de plusieurs textes réglementaires, et en premier lieu de la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, pourtant signée par la France. C'est pourquoi nous requérons une enquête sur les conditions de travail au sein de l'école Chengdu, mais également sur la situation vécue par les élèves au sein de cette école.

SUD éducation 34 reste à votre disposition pour s'entretenir avec vous de ces questions.

Nous vous prions, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de bien vouloir agréer l'expression de notre attachement au service public d'Éducation Nationale ainsi qu'à la défense des droits de ses personnels.

Georges BOUBY
Co-secrétaire départemental de SUD éducation 34

